

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/04/2007 - Convocation du 19/04/2007  
Compte rendu affiché le : 03/05/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET

**Absents représentés :** Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BROSSARD); M. BELLOT (pouvoir à Mle MILLET); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents :** M. BOUREZG; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Objet : Acquisition de terrain : Hôpital**

L'hôpital intercommunal a élaboré un projet de transfert et de regroupement des établissements situés à Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône. Ainsi que cela avait été évoqué à l'issue des rencontres et négociations menées par Monsieur le Maire, des mutations foncières sont d'ores et déjà possibles. Elles sont indispensables pour disposer de la maîtrise foncière de l'assiette de terrain.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature des actes notariés correspondants. 7 parcelles sont concernées. Elles sont cadastrées à la section AI 300, AI 301, AI 302, AI 303, AI 304, AI 305 et AI 306.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire engagera toute négociation nécessaire directe avec les propriétaires. A défaut de résultat amiable, l'hôpital, établissement public administratif, sollicitera Monsieur le Préfet du Rhône pour obtenir la DUP nécessaire.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2007,
- CONSIDERANT qu'il importe de mettre en œuvre les procédures d'acquisition foncière pour disposer d'une maîtrise publique des terrains nécessaires à la réalisation du futur hôpital intercommunal,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées à la section AI 300, AI 301, AI 302, AI 303, AI 304, AI 305 et AI 306 constituant le terrain d'assiette du futur hôpital,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir sur les parcelles considérées et à procéder à toute opération relative à cette affaire,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2007,**
- **NOTE qu'à défaut d'accord amiable, la maîtrise des parcelles sera obtenue par l'hôpital, établissement public intercommunal, à l'issue d'une DUP qui sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Rhône,**
- **AUTORISE également Monsieur le Préfet à engager toute action nécessaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 avril 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 27/04/2007  
Publication ou affichage du 27/04/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.



